



صندوق أبوظبي للتنمية  
ABU DHABI FUND FOR DEVELOPMENT

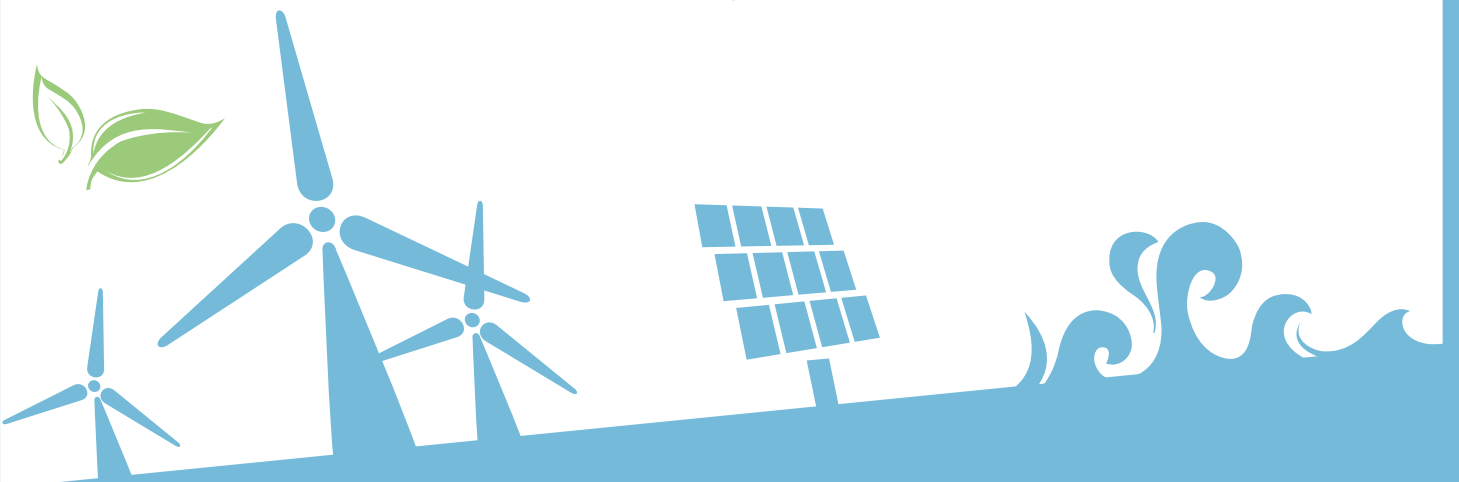
# Guide à l'usage des candidats

---

**IRENA ADFD**  
PROJECT FACILITY



*Soutenir la transition  
énergétique*





# Avant-propos



L'un des défis majeurs de notre époque consiste à garantir aux générations futures un approvisionnement sûr en énergie propre et durable. Les sources d'énergie renouvelable peuvent constituer la base de la prospérité future en jouant le rôle d'infrastructures essentielles sur lesquelles reposent les efforts de développement socio-économiques plus larges des pays en développement.

La mission du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement consiste à aider les populations des pays en développement à satisfaire leurs besoins et de soutenir le développement socio-économique. La production d'énergie durable est un catalyseur du développement, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous félicitons de soutenir ce mécanisme de financement innovant.

Nous sommes conscients que, pour doubler la part d'énergies renouvelables dans le monde à l'horizon 2030, il faut une hausse considérable des investissements, et c'est avec fierté que nous apportons notre contribution pour atteindre cet objectif. Ce partenariat, qui allie nos 40 années d'expérience en matière de développement et de gestion de projets au savoir-faire technique de l'IRENA, marque véritablement un tournant dans notre démarche de gestion des défis énergétiques du futur.

Le Fonds d'appui aux projets IRENA/ADFD a pour but de continuer à proposer un accès accru à l'énergie à moindre coût dans le monde entier. J'exhorte tous les pays à soumettre des propositions de projet dans le cadre du financement disponible.

**Mohammed Saif Al Suwaidi**  
Directeur général de l'ADFD

L'engagement des Émirats Arabes Unis à financer les projets d'énergie renouvelable dans les pays en développement à hauteur de 350 millions de dollars américains – dans le cadre d'un partenariat entre l'IRENA et l'ADFD – a permis de mettre en place une plateforme efficace qui mobilise et attire des investissements destinés à renforcer la transition mondiale vers l'énergie propre.

Dans chaque cycle annuel de sélection du Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD (ci-après : le Mécanisme), les projets sélectionnés sont ceux qui présentent le plus grand potentiel pour renforcer les moyens de subsistance durables des communautés locales et améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, tout en étant non seulement novateurs, mais également reproductibles dans d'autres pays en développement. L'augmentation du nombre de demandes de prêts donne une indication de la forte demande de financement de projets d'énergie renouvelable dans les pays en développement.

Ce guide à l'usage des candidats au financement du Mécanisme a été élaboré pour informer et aider les porteurs de projet ainsi que les autres parties prenantes. Il contient de précieux enseignements tirés de chaque cycle et des améliorations y sont sans cesse apportées afin d'optimiser l'efficacité du processus de sélection. Les candidats et les parties prenantes sont encouragés à prendre une part active au processus, car cela améliore le travail de facilitation du financement des énergies renouvelables de l'IRENA.

Notre objectif reste le même : découvrir (et favoriser le financement) des projets qui contribueront à assurer la transition de la planète vers l'énergie propre, à vulgariser les services énergétiques modernes et à inspirer de nombreux autres projets intéressants à travers le monde.

**Adnan Z. Amin**  
Directeur général de l'IRENA

# Table des matières

Objectif .....	2
Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD .....	3
Éligibilité.....	3
Financement par l'ADFD.....	4
Exigences de l'ADFD.....	4
Processus de sélection des projets .....	5
Cycle de sélection des projets .....	5
Soumission de projets.....	8
Contact .....	8
Annexe .....	9

## Objectif

Ce guide fournit des informations sur le Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD et le processus de candidature et de sélection des projets. Les candidatures sont déposées sur le site Internet de l'IRENA, via la page du Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD à l'adresse suivante : [www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)

# Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD

L'IRENA et l'ADFD ont collaboré pour créer un Mécanisme d'appui aux projets conjoint pour financer les projets innovants et reproductibles en matière d'énergie renouvelable dans les pays en développement. À ce titre, l'IRENA sélectionne et recommande des projets d'énergie renouvelable prometteurs dans ces pays. L'ADFD propose ensuite des prêts à taux bonifié (à des conditions de faveur) pour ces projets à hauteur de 350 millions de dollars américains sur sept cycles annuels, dont le premier a débuté en novembre 2012.

Chaque cycle annuel comporte trois phases :



## Éligibilité

Les ministères, les institutions semi-publiques ou les entreprises privées peuvent soumettre des projets selon les critères suivants :

<p><b>LIEU/PAYS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les propositions de projets sont soumises par les États Membres de l'IRENA, signataires du Statut, ou par des États dont l'adhésion est en cours de négociation, qui sont des pays en développement figurant dans la « Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD » de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). La priorité sera donnée aux propositions de projets soumises par les États Membres de l'IRENA.</li><li>• Les autorités du pays où le projet doit être mis en œuvre (pays hôte) doivent soutenir le projet et le considérer comme une priorité. Tous les candidats doivent pouvoir obtenir une garantie gouvernementale.</li></ul>	<p><b>TECHNOLOGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets déploient les énergies renouvelables telles que définies dans le Statut de l'IRENA, notamment la bioénergie, les énergies géothermique, hydraulique, solaire et éolienne, ainsi que l'énergie des océans.</li></ul>
<p><b>ÉTAPE DU PROJET/TYPE DE PROJET</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets doivent être au stade de l'étude de faisabilité et de la préparation à la mise en œuvre, c'est-à-dire avant l'appel d'offres, la passation des marchés et l'exécution.</li><li>• Les projets doivent reposer sur des infrastructures.</li></ul>	<p><b>IMPACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les projets doivent avoir des retombées socio-économiques et environnementales positives et présenter d'autres intérêts pour le développement durable du pays hôte.</li></ul>

OCDE = Organisation pour la coopération et le développement économiques  
CAD = Comité d'aide au développement de l'OCDE  
APD = Aide publique au développement



# Financement par l'ADFD

L'ADFD octroie un financement souverain aux gouvernements des pays en développement sous forme de prêts à des conditions de faveur pour soutenir leurs priorités de développement et les aider à atteindre un développement économique durable. Chaque pays a la possibilité de présenter un nombre illimité de projets ; toutefois les gouvernements candidats sont invités à classer leurs propositions par ordre de priorité. Les prêts doivent couvrir autant de destinataires et de régions que possible à travers les cycles.

MONTANT	TOTAL DES PRÊTS	TAUX DES PRÊTS
~ 50 millions de dollars américains	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5 à 15 millions de dollars américains au titre des prêts de l'ADFD pour chaque projet.</li><li>• Le coût total est financé jusqu'à hauteur de 50%.</li><li>• Le reste est co-financé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux de 1 à 2% sur les prêts.</li><li>• Prêt sur 20 ans, y compris un délai de grâce de 5 ans.</li></ul>

Les prêts octroyés par le Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD doivent être utilisés pour des activités ou des actifs directement liés au projet proposé. Les prêts ne peuvent être utilisés pour financer des activités préliminaires, telle que les études de faisabilité, d'impact environnemental ou d'impact socio-économique. Les conditions de prêts de l'ADFD qui s'appliquent après la sélection des projets dans le cadre du Mécanisme figurent en annexe.

## Exigences de l'ADFD

### Garantie de l'État :

Le ministère chargé des financements internationaux, tel que le ministère des Finances, le ministère de la Coopération internationale ou une institution similaire, délivre en général une lettre de garantie de l'État pour chaque projet. Des modèles de ces lettres sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)

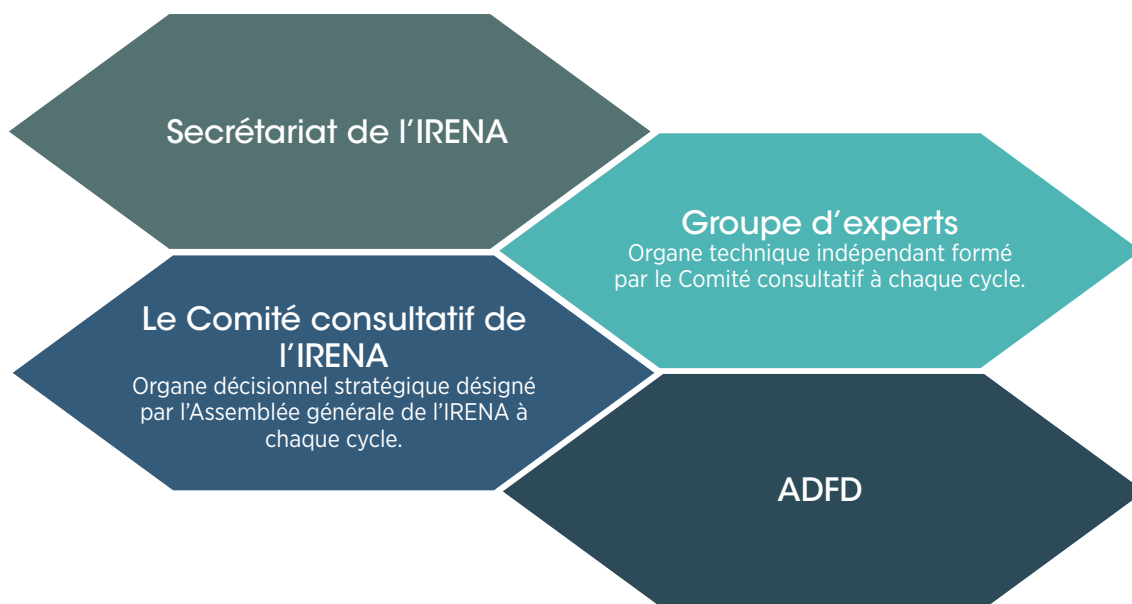
### Faisabilité économique :

La faisabilité économique du projet doit être démontrée. Une étude de faisabilité est demandée à l'étape de la proposition de projet complète.

Des directives relatives aux exigences de l'ADFD pour les études de faisabilité sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : [www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)

# Processus de sélection des projets

La présélection et l'évaluation des propositions de projet sont assurées par quatre organismes :



La procédure de sélection des projets comporte plusieurs étapes essentielles réparties en deux étapes principales :

## Résumé analytique du projet :

1. Les candidats soumettent le résumé analytique du projet au Secrétariat de l'IRENA en remplissant un formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : [www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)  
Le Secrétariat vérifie que les propositions de projet sont complètes et éligibles.
2. L'Équipe d'experts de l'IRENA évalue les propositions et effectue une première sélection.
3. Le Comité consultatif de l'IRENA affine la première sélection pour dresser une liste des projets qui passeront à l'étape suivante.

## Proposition de projet complète :

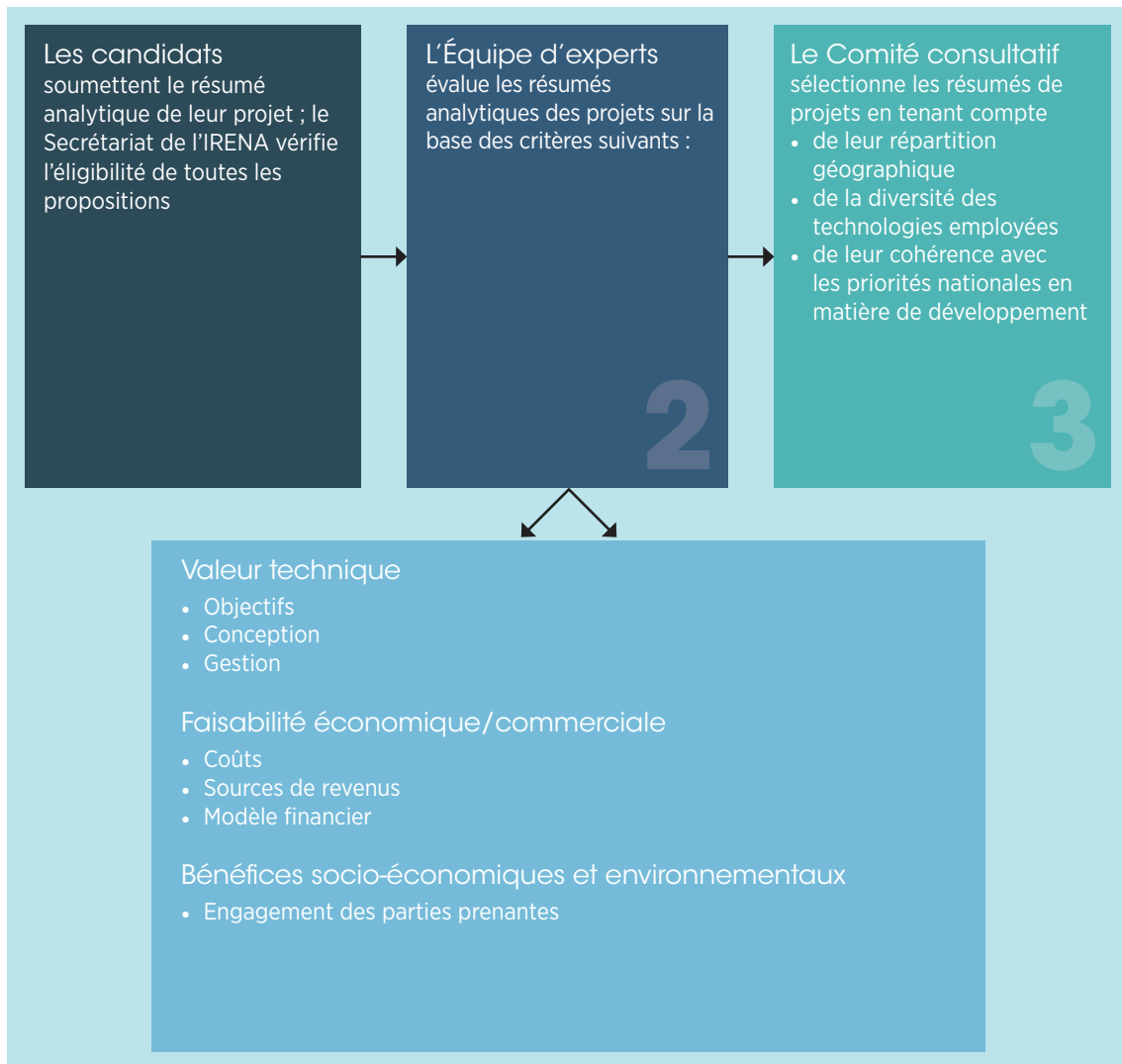
4. Le Secrétariat de l'IRENA informe les candidats retenus et les invite à lui soumettre une proposition de projet complète.
5. L'Équipe d'experts de l'IRENA évalue les propositions de projet.
6. Le Comité consultatif de l'IRENA examine les propositions de projets et soumet ses recommandations à l'ADFD.
7. L'ADFD examine les projets recommandés et sélectionne ceux qui seront financés.

Le Secrétariat de l'IRENA informe les candidats de la progression et du statut de leur proposition tout au long de la procédure de sélection.



## CYCLE DE SÉLECTION DES PROJETS ET CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

### Étape du résumé analytique du projet



#### Évaluation globale de l'Équipe d'experts (aux deux étapes)

Les projets retenus doivent être :

- transformatifs
- reproductibles/modulables
- innovants sur le plan de leur modèle commercial
- réalisables et faciles à implanter

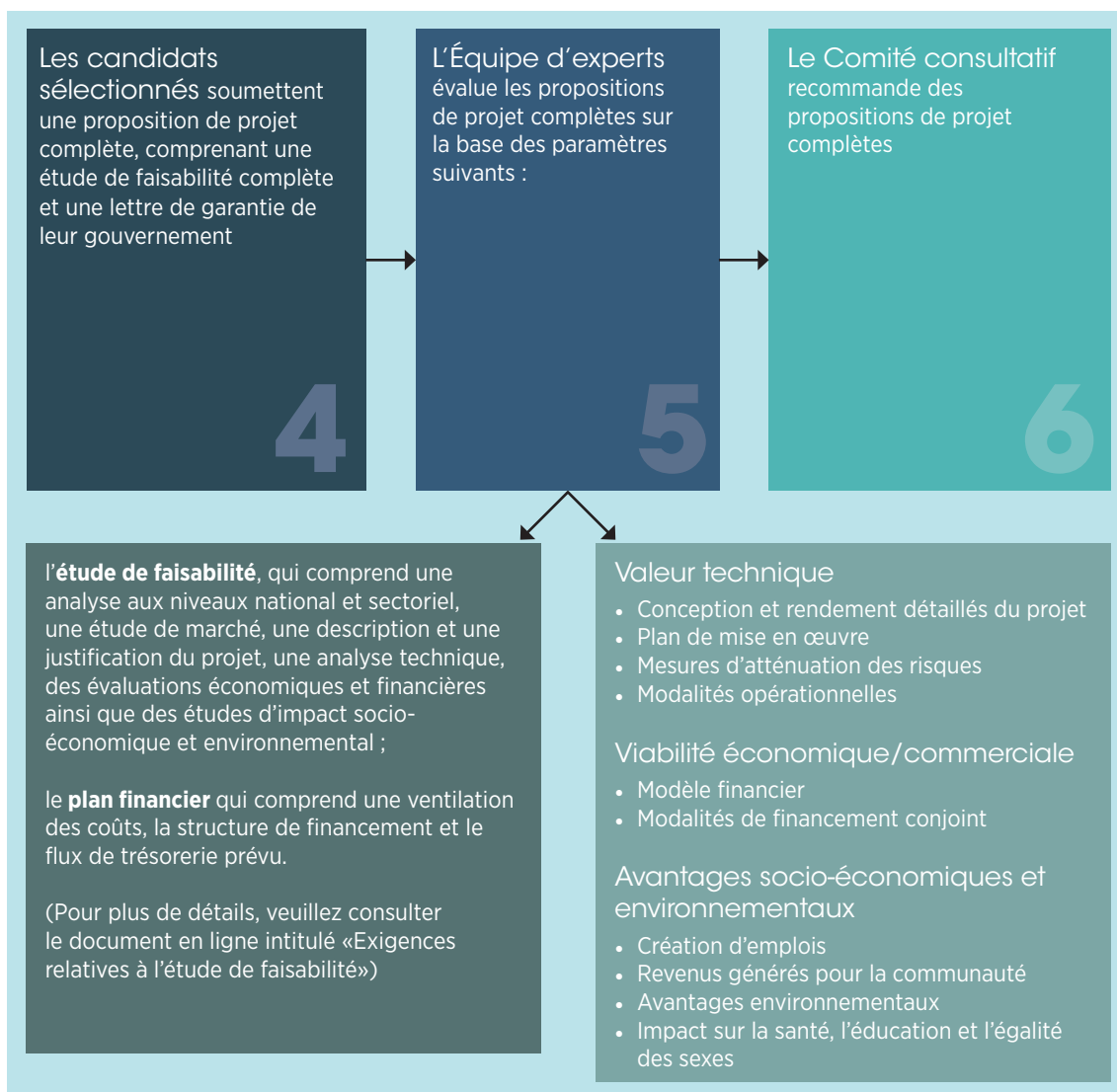
Ils doivent également :

- contribuer de manière positive au développement
- améliorer l'accès à l'énergie
- viser la sécurité énergétique





## Étape de la proposition de projet complète



L'ADFD sélectionne et approuve les projets parmi la liste des recommandations de l'IRENA  
Voir l'Annexe pour les exigences de l'ADFD après l'étape de sélection

### Évaluation stratégique du Comité consultatif (aux deux étapes)

Les projets sélectionnés et recommandés doivent :

- être répartis géographiquement
- présenter une diversité de technologies employées
- bénéficier du soutien du gouvernement du pays dans lequel ils seront mis en œuvre (pays hôte) et être classés par ordre de priorité. Une lettre de garantie de l'État doit être fournie.

# Soumission de projets

Pour soumettre votre projet, inscrivez-vous sur [www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)

Toutes les demandes doivent être présentées en langue anglaise. En cas de problème majeur à cet égard, les candidats doivent contacter le Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD ([adfd@irena.org](mailto:adfd@irena.org)) six semaines au moins avant la date limite de candidature pour chaque cycle.

Toute modification de la procédure de candidature et toute information supplémentaire visant à aider les candidats sera mise en évidence sur la page du Mécanisme d'appui aux projets IRENA/ADFD ([www.irena.org/adfd](http://www.irena.org/adfd)). Les candidats sont par conséquent invités à consulter le site Internet avant de soumettre leur proposition.

**Remarque :** Les coûts inhérents de la procédure de candidature sont à la charge du candidat.\* Tous les candidats dont les propositions ne sont pas retenues pour financement peuvent présenter une nouvelle demande dans les cycles suivants, en utilisant le Guide à l'usage des candidats mis à jour.

## Que se passe-t-il après les recommandations de l'IRENA ?



Après les recommandations de l'IRENA, des accords de prêt sont conclus selon des modalités bilatérales entre l'ADFD et les projets sélectionnés.

Voir annexe pour les détails.

# Contact

Les questions et commentaires peuvent être envoyés à l'adresse suivante : [adfd@irena.org](mailto:adfd@irena.org)

\* Le candidat supporte tous les coûts relatifs à l'élaboration et/ou à la soumission de la proposition de projet, que celle-ci soit retenue ou non. Ni l'ADFD, ni l'IRENA ni les membres de l'IRENA ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables desdits coûts, quels que soient le déroulement du processus et son issue.



